



GUIDE DE REPRISE AIRBADMINTON

Mesures sanitaires / 9 avril 2021



FFBad
Fédération Française
de Badminton

PÉRIMÈTRE DE REPRISE D'ACTIVITÉS BADMINTON

APPLICABLE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DANS LES TERRITOIRES
ULTRAMARINS À PARTIR DU 9 AVRIL 2021



Alors que les gymnases, lieux de pratique habituels du badminton restent fermés en France, la Fédération Française de Badminton encourage la reprise de la pratique du badminton en plein-air tout en veillant à la sécurité sanitaire de ses joueurs.

La FFBaD s'engage à décliner les décisions sanitaires pour le sport émanant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le présent protocole FFBaD précise les modalités d'organisation des activités badminton en plein-air, dans un club affilié pour la période à compter du 9 avril 2021.

Le badminton est possible en pratique non compétitive en accord avec les réglementations en vigueur.

La pratique ne peut se faire qu'en extérieur, sans limitation de durée mais dans un périmètre restreint, dans le respect du couvre-feu soit entre 6h et 19h et muni d'un justificatif de domicile. La limite des regroupements de six personnes maximum ne s'applique pas dans les équipements sportifs de plein-air (contrairement à la voie publique), si l'activité est encadrée par le club.

Les compétitions et les activités de convivialité demeurent suspendues jusqu'à nouvel ordre.

La Fédération est heureuse d'accompagner ses clubs et toutes ses structures affiliées dans le lancement du AirBadminton, nouvelle pratique codifiée en plein air. Cette dernière nous permet de proposer une nouvelle approche et une nouvelle expérience à nos adhérents. La FFBaD souhaite soutenir cette reprise en restant pleinement engagée dans la lutte contre la propagation du Covid-19. Nous comptons également sur vous pour respecter et faire respecter scrupuleusement les gestes barrières en poursuivant les efforts de chacun, en conscience et en responsabilité, afin de permettre une reprise complète de l'activité badminton dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais.

Info publics prioritaires : (source : sports.gouv.fr)

Les publics prioritaires suivants : sportifs professionnels, sportifs de haut niveau et autres sportifs inscrits dans le Projet de performance fédéral, personnes en formation universitaire ou professionnelle, scolaires, personnes détenant une prescription médicale APA et personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, conservent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs (plein-air et couverts). Ils seront autorisés à déroger au couvre-feu désormais fixé de 19h à 6h dans le cadre de leurs déplacements pour accéder aux équipements sportifs.

La FFBaD a créé une adresse unique, pour toutes questions : infoscovid@ffbad.org



FFBad
Fédération Française
de Badminton

LA FICHE CONSEILS

APPLICABLE À COMPTER DU 9 AVRIL 2021



**À RESPECTER ET
À FAIRE RESPECTER**

À télécharger
[ICI](#)

REPRISE DU AIRBADMINTON

La pratique du badminton est autorisée (hors compétition), uniquement en plein air, dans le respect des directives sanitaires et du couvre-feu en vigueur. La FFBad vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



LE LIEU DE PRATIQUE



Uniquement en plein air.



Respect des règles de distanciation physique de **2 mètres minimum** en toutes circonstances.



Port du masque obligatoire en dehors des phases de jeu, pour toutes les personnes de 6 ans et +

Pratique sportive dans l'espace public	Pratique sportive dans les équipements sportifs
dont plages, aires, parcs, forêts, montagnes...	FFBP type PA (= Plein Air)
Max 6 pers. éducateur inclus	Pas de limitation du nombre de personnes à condition d'une pratique encadrée
Dans un rayon de 10 km autour du domicile	Dans le département de résidence ou dans un rayon de 30 km autour du domicile

AVANT DE JOUER



Chacun arrive avec **son propre matériel** (raquette, gourde, gel hydroalcoolique)



Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après avoir joué

SUR LE TERRAIN



Port du masque non obligatoire pour les pratiquants et obligatoire pour l'encadrant



Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec la raquette



Double autorisé avec une distanciation physique d'au moins **2 mètres** en toute situation de jeu

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org

AIRBADMINTON : LA PRATIQUE CODIFIÉE



LE AIRBADMINTON : QUESACO ?

Le badminton s'exporte désormais en extérieur grâce au AirBadminton, le bad en plein-air. Pour jouer à votre sport favori partout, tout le temps ! Fun et facile d'accès pour tous, vous pouvez y jouer sur trois surfaces :

- L'herbe : le badminton se met au vert en investissant les pelouses
- Le sable : essayez-vous au "beachminton" les pieds dans le sable
- Une surface dure (dalles) : pour faire du badminton comme dans une "vraie salle". Particulièrement adapté pour une pratique en fauteuil.

LES RÈGLES

Le AirBadminton peut se jouer jusqu'à 6 joueurs (en simple, double et triple). Evidemment la pratique en triple est interdite actuellement. Si l'essentiel des règles est similaire à celles du badminton classique, quelques petites différences existent.

Un match se joue en 3 sets gagnants de 11 points. À 10 égalité, le côté obtenant un avantage de 2 points gagne le set. En cas d'égalité à 12 points, le côté gagnant est celui atteignant le premier le score de 13 points. Les pauses entre les sets sont de 120 secondes et jusqu'à 60 secondes pendant chaque set lorsque le score atteint 6.

Découvrir plus de règles [ICI](#)

LE TERRAIN

Dimension d'un terrain de AirBadminton:

Longueur/largeur : 16m x 5m

Ligne de la rivière : 2m de chaque côté du filet

Ligne de la zone de service : 3m derrière la rivière



Le terrain est composé de 3 zones :

- La « rivière » est située entre le filet et la ligne des 2 mètres de chaque côté du filet. Tout volant atterrissant dans cette zone est considéré comme faute.
- La zone de service est située entre le marqueur positionné à 5 m du filet et la ligne de fond de court.
- Les couloirs latéraux pour les matchs en double et en triple.
- À la différence du badminton traditionnel, il n'y a pas de ligne centrale séparant le terrain en deux.

LE AIRSHUTTLE

Ce nouveau volant extérieur a été développé dans le but d'avoir une résistance accrue au vent et de permettre aux gens d'avoir une expérience plus positive du badminton en plein-air. Il doit pouvoir être joué avec les mêmes raquettes et avoir de bonnes performances de vol, une bonne réponse aux effets et une bonne durabilité. Plus d'informations [ICI](#)

Où le trouver ?

Il existe 5 distributeurs : [VICTOR](#) • [SPORT2GO](#) • [PERFLY](#) • [+2BAD](#) • [RSL EUROPE](#)

Fournisseurs de matériel recommandés par la FFBaD : [NOUANSPORT](#) • [ITEUIL SPORTS](#)

Pour toutes questions sur la pratique ou le développement de structures AirBadminton, contactez Aurélien CORDEAU (aurelien.cordeau@ffbad.org)



LES DEVOIRS DU CLUB



- Désigner un référent COVID qui devra s'assurer du respect et de l'apprentissage de l'ensemble des gestes barrières issus des recommandations sanitaires.
- Tenir un **registre de présence** et le communiquer aux services compétents si nécessaire. Un document type est disponible dans votre boîte à outils pour la reprise, sur [MyFFBaD](#).
- Faire respecter les **gestes barrières** :
 - Affichage dans l'ensemble du gymnase des règles générales et du document FFBaD
 - Inviter les licenciés à télécharger l'application [Tousanticovid](#)
- Fermer les vestiaires collectifs lorsqu'il y en a.
- Planifier les entraînements pour permettre aux licenciés et aux encadrants d'être rentrés chez eux avant 19h00, heure de début du couvre-feu en vigueur.
- Veiller au nettoyage et à la désinfection du matériel commun.
- Organiser l'espace et les terrains afin de respecter les distances de sécurité :



- Distanciation physique d'au moins deux mètres en toute situation
- Eviter le brassage des populations
- Les attroupements et rassemblements doivent être limités et évités au maximum
- Limiter les contacts entre les pratiquants
- Informer et respecter les dispositions selon le lieu de l'activité, en suivant la règle édictée par le ministère chargé des sports :

Pratique sportive dans l'espace public	Pratique sportive dans les équipements sportifs
<i>dont plages, lacs, parcs, forêts, montagnes...</i>	<i>ERP type PA (= Plein Air)</i>
Max 6 pers. éducateur inclus	Pas de limitation du nombre de personnes à condition d'une pratique encadrée
Dans un rayon de 10 km autour du domicile	Dans le département de résidence ou dans un rayon de 30 km autour du domicile

LES DEVOIRS DU LICENCIÉ

- Ne pas se présenter à l'entraînement si vous avez des symptômes caractéristiques de la COVID19, si vous êtes identifié comme cas contact si vous avez été testé positif.
- Déclarer sans délais à l'éducateur sportif, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le licencié qui est lui-même positif.
- Venir seul – pour les enfants, privilégier la présence d'un seul accompagnateur – en tenue et avec son propre matériel.
- Respecter le protocole affiché.
- Respecter la limitation départementale ou de 30km autour de son domicile et veiller à posséder une attestation de domicile en cas de contrôle.

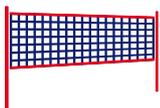


LES RÈGLES SPÉCIFIQUES



- Double autorisé
- Poignées de main, checks ou autres sont remplacés par un signe de la raquette
- Changements de côtés possibles

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL



- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, lignes), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après.
- Eviter au maximum les points contact.
- Si vous fournissez les volants, celui qui les distribue doit préalablement se laver les mains.
- Si des équipements partagés (ex : raquettes) sont indispensables, ils seront désinfectés après chaque séquence.

GEL HYDROALCOOLIQUE



- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club doit, aussi, en mettre à disposition à l'entrée et à la sortie du lieu de pratique.
- Il est important de se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique régulièrement.

PORT DU MASQUE



- Le port du masque est obligatoire en dehors des terrains pour l'ensemble des personnes présentes (encadrants et badistes de plus de 6 ans).
- Le port du masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières. L'affiche du port du masque obligatoire est disponible [ICI](#).
- Les licenciés doivent venir avec leurs propres masques.
- Le club doit mettre à disposition des masques pour les licenciés ayant oublié le leur.



JE SUIS ENCADRANT

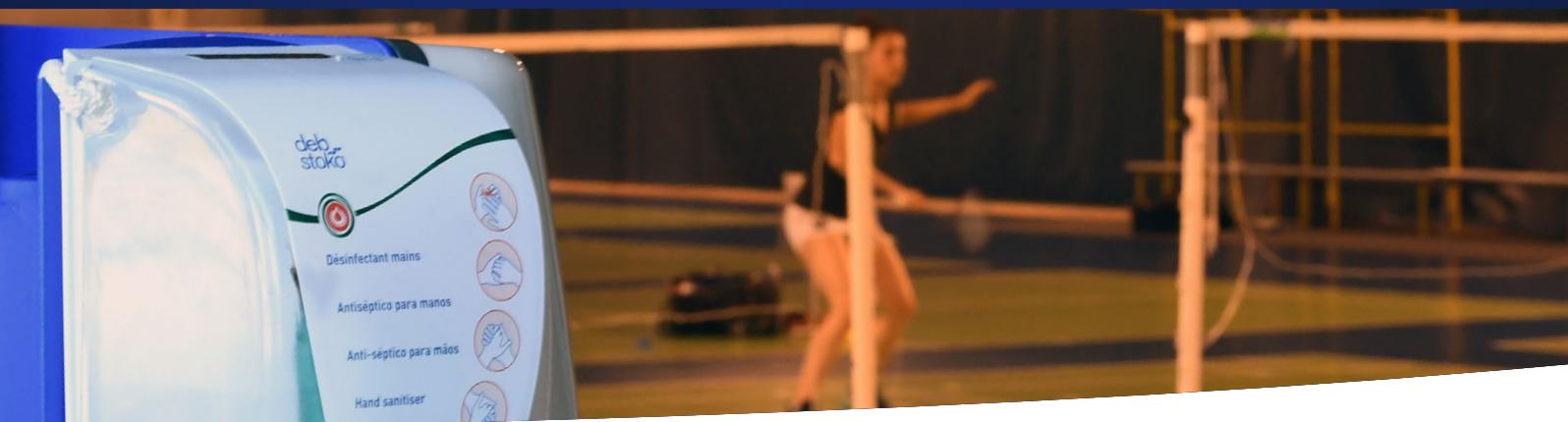
- J'adapte ma séance en favorisant les activités, ateliers ou autres permettant de garantir la distanciation et le respect des gestes barrières.
- Je montre le bon exemple :
 - En portant bien mon masque à tout moment
 - En utilisant le gel hydroalcoolique
 - En rappelant à chaque début de séance les gestes barrières
- Je suis le garant de l'application des gestes barrières et de la distanciation.
- Je fais le lien avec les licenciés.
- Je tiens le registre Covid.

JE SUIS DIRIGEANT

- Je rassure les licenciés :
 - En communiquant avec eux en amont de la reprise
 - En leur rappelant que les gestes barrières sont bien respectés
- Je forme mes salariés, mes bénévoles, sur les protocoles à respecter et à faire respecter.
- Je désigne un référent Covid et m'assure avec lui du respect des gestes barrières.
- J'organise un planning d'entraînement permettant aux licenciés et aux encadrants d'être rentrés chez eux avant l'heure du couvre-feu.
- J'entretiens le lien avec la municipalité.
- Je fournis des masques à mes encadrants et le matériel sanitaire nécessaire.

Retrouvez dans votre boîte à outils sur [MyFFBaD](https://myffbad.fr) un inventaire des aides que vous pourrez demander ainsi que des modèles de courrier à adresser à votre mairie.

PROCÉDURE EN CAS DE CAS POSITIF COVID



QUE FAIRE ?

UN DIRIGEANT, JOUEUR ETC. DU CLUB VOUS INFORME
QU'IL A ÉTÉ **TESTÉ POSITIF AU COVID.**

1. J'invite ce dirigeant, joueur etc. à rester chez lui et à éviter les contacts avec d'autres personnes.
2. Je l'invite à prendre attache avec son médecin traitant.
3. Je préviens l'ARS de mon département.
4. Avec l'aide de l'ARS j'identifie les « cas contacts à risque ».

« Toute personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
 - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
 - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
 - Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université). »
5. Je préviens les cas contacts identifiés et je les invite à prendre attache avec leur médecin traitant, à rester chez eux et à éviter les contacts avec d'autres personnes. Je leur indique qu'ils doivent se faire tester 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.
 6. Je leur indique qu'ils peuvent se faire tester dans le laboratoire de leur choix ou dans les centres de dépistage de leur choix <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>. Les tests PCR sont totalement pris en charge par l'assurance maladie et ne nécessitent pas de prescription d'un médecin.

VALIDITÉ DU PRESENT PROTOCOLE

MAJ. 9/04/21



Ce protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire nationale et territoriale et des décisions gouvernementales et fédérales qui en découleront.

Nous espérons que celui-ci vous permette et permette à vos joueurs de reprendre une activité dans l'attente de la réouverture de vos gymnases.

Restez à jour en suivant des sources crédibles et officielles telles que le gouvernement, les préfetures, le ministère des sports et la Fédération, pour pouvoir adapter votre activité en toute sécurité et tenir vos bénévoles et licenciés informés.

Aussi, nous vous encourageons également à maintenir un rapport régulier avec les autorités publiques locales compétentes, ainsi qu'avec votre Comité départemental et votre Ligue, pour un bon accompagnement de la reprise de vos activités.

Pour vous informer un seul site de référence : www.ffbad.org



FFBad

Fédération Française
de Badminton